

Ma déclaration de ressources

Prime d'activité

c'est 3 minutes tous les 3 mois

Pour garantir mes justes droits et éviter une dette



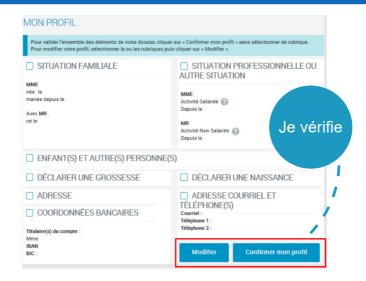








Comment vérifier si ma situation est à jour ?



Comment déclarer mes revenus ?

- Je déclare mes revenus le mois correspondant à la date de paiement indiquée sur mon bulletin de salaire.
- Je peux aussi déclarer d'autres ressources (indemnités journalières, rentes d'accident du travail, revenus du patrimoine...) en cliquant sur le lien « Déclarer d'autres ressources ».



Comment être sûr(e) d'avoir correctement déclaré mes revenus ?

J'utilise les bulles d'aide qui s'affichent pour m'expliquer les informations à saisir, en cliquant sur le point d'interrogation pour y accéder.

Comment vérifier ma déclaration de ressources ?

- En fin de déclaration, un récapitulatif des informations s'affiche pour validation avant envoi à ma Caf.
- J'ai ensuite une confirmation de ma déclaration trimestrielle de ressources que je peux télécharger.
- Je reçois également un accusé de réception.

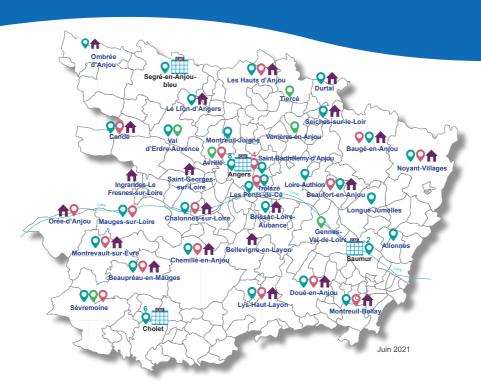
Si j'ai fait une erreur après avoir télédéclaré mes revenus :

Je prends contact avec ma Caf via caf.fr et Espace mon compte

Je précise les corrections à apporter.

Où puis-je me rendre pour faire mes démarches en ligne ?

- Consultez le site Caf.fr, rubrique Ma Caf / Contacter ma Caf
- Contactez votre mairie qui vous orientera vers l'un des lieux dans lesquels vous pourrez faire vos démarches en ligne ou avoir un rendez-vous dans un de nos points relais Caf.





- Rendez-vous avec un conseiller Caf et un travailleur social Caf. Prise de rendez-vous sur caf.fr.
- Accès à un espace numérique Caf.fr pour effectuer ses démarches, avec ou sans accompagnement.

Retrouvez tous nos points d'accueil sur Caf-fr

Permanence Caf

Rendez-vous avec un conseiller Caf.
 Prise de rendez-vous sur caf.fr.

Point Relais Caf

Pacilitation numérique et administrative auprès des usagers souhaitant des informations concernant les prestations et les services de la Caf.

Msap et France Services

• Accès aux services en ligne sur caf.fr pour effectuer les démarches, avec ou sans accompagnement.

Point rencontre d'action sociale

Rendez-vous avec un travailleur social Caf.
Prise de rendez-vous au 02 41 22 38 38.